

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités - Session 2020

En 2020, les candidatures à la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités, qui avaient diminué de 2016 à 2018, ont depuis deux ans très légèrement augmenté pour atteindre presque 16 000 dossiers examinés en 2020. Au total, 9 936 qualifications ont été délivrées (7 853 aux fonctions de maître de conférences et 2 083 aux fonctions de professeur des universités) à 7 711 personnes (7 817 en 2019). Le taux de réussite à la qualification continue de reculer (- 2,3 points/ 2019) à 62,2 %. Le taux de qualification des femmes (61,7 %) est globalement proche de celui des hommes (62,6 %). La moitié des qualifiés 2020 ont été candidats dès cette année aux concours de recrutement pour les MCF et un tiers pour les PR.

Falilath Adedokun
Aurore Moissette
DGRH A1-1

La qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur des universités (PR) est un préalable aux candidatures aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs au titre du décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Elle est délivrée par le Conseil national des universités (CNU) selon les dispositions définies dans l'arrêté du 16 juillet 2009 modifié relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de MCF ou de PR pour une durée de 5 années à compter de l'année d'obtention (*voir Sources, sur les modifications futures récemment apportées à la procédure de qualification*).

À noter que pour cette campagne de qualification 2020, le décret n° 2019-1108 du 30 octobre 2019 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 permet le recrutement d'enseignants-chercheurs dans trois nouvelles disciplines : maïeutique (section 90), sciences de la rééducation et de la réadaptation (section 91) et sciences infirmières (section 92).

Un léger baisse du nombre de qualifiés

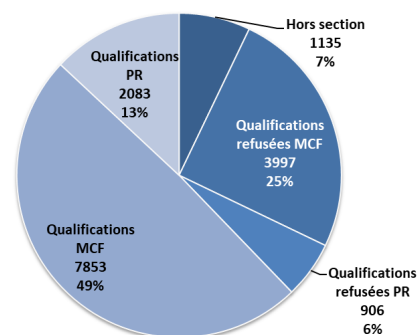
En 2020, on compte 11 869 candidats à la qualification aux fonctions de MCF et/ou de PR (11 867 en 2019). À noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers

afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs.

Le CNU a examiné 15 974 demandes (contre 15 884 en 2019), dont 80 % pour la qualification de MCF. 2 393 demandes, soit 13 % des dossiers, n'ont pas été examinées, car considérées comme irrecevables (dossier non parvenu, hors délai, incomplet, déjà qualifié...).

Au final, le CNU a délivré 9 936 qualifications (7 853 pour les MCF et 2 083 pour les PR), soit 62 % des dossiers examinés (10 238 en 2019, soit 64,5 %). Les autres dossiers ont été refusés (31 %) ou classés « hors section » (7 %) (*figure 1*).

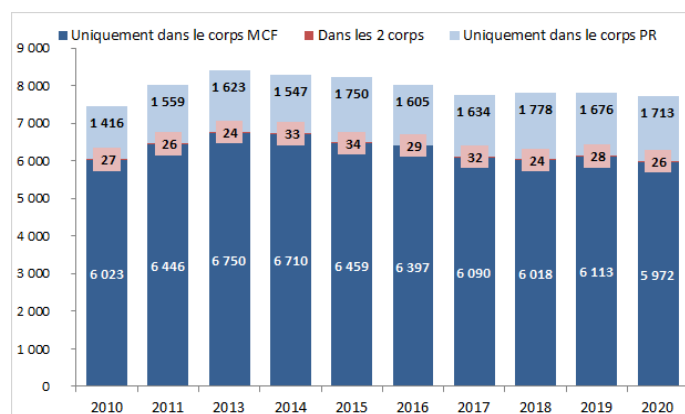
① Répartition des dossiers examinés par le CNU selon le résultat (N=15 974)



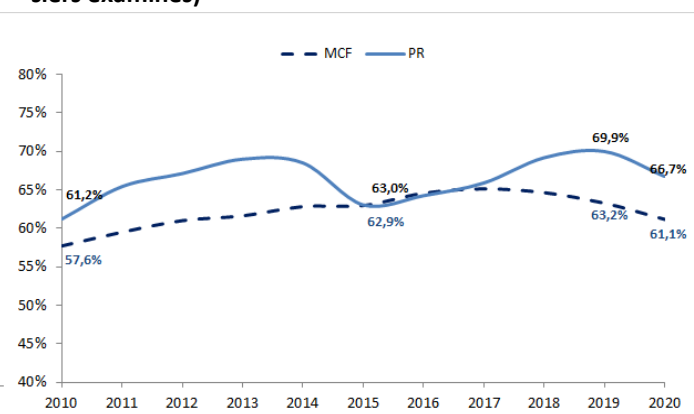
Source : Galaxie ANTARES, novembre 2020

Les qualifications ont été délivrées à 7 711 personnes physiques (contre 7 817 l'an dernier) : 5 972 qualifiés aux fonctions de MCF, 1 713 aux fonctions de PR, 26 à la fois aux fonctions de MCF et de PR

② Personnes qualifiées entre 2010 et 2020



③ Taux de qualification (nb de qualifications / nb de dossiers examinés)



Source : Galaxie ANTARES, 2010-2020

(figure 2). Parmi les qualifiés MCF, 30 % sont de nationalité étrangère ; 13 % chez les PR.

Un peu plus de la moitié des MCF (56 %) sont qualifiés dans les 2 ans suivant l'obtention de leur doctorat. Pour 18 % d'entre eux, cette durée se situe entre 3 et 5 ans. La quasi-totalité des qualifiés aux fonctions de PR sont des MCF.

Un taux de qualification variable selon le corps et le groupe disciplinaire

Le taux de qualification se calcule en rapportant le nombre de qualifications délivrées par le CNU au nombre de dossiers examinés. En 2020, ce taux, en intégrant les dossiers « hors sections », est de 67 % pour les PR et de 61 % pour les MCF. Le taux de qualification peut

sensiblement varier d'une année sur l'autre, notamment en raison du nombre plus ou moins important de candidats qui déposent un dossier et du comportement des différentes sections du CNU (figure 3).

Le taux de qualification varie en effet selon les groupes disciplinaires et le corps (figure 4). Les disciplines juridiques, malthusiennes en la matière, délivrent un nombre de qualifications en adéquation avec le nombre de recrutements prévus pour l'année. Ce taux n'est respectivement que de 35 % et de 28 % pour les MCF et les PR en « Droit et science politique ». Il atteint en revanche 84,5 % pour les MCF relevant des « Sciences de la terre » (70 % pour les PR) et 81 % pour les PR des disciplines de l'ingénieur (64 % pour les MCF).

Enfin, il est notable que certains

groupes disciplinaires qualifient relativement moins de dossiers pour les fonctions de MCF que pour celles de PR : « Langues et littératures », « Sciences humaines », « Mathématiques et informatique », « Mécanique, génies mécanique et informatique », « Biologie et biochimie », « Chimie ». En 2019, ces disciplines avaient également moins de dossiers aux fonctions de MCF qu'à celles de PR.

Une pluri-qualification plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF que pour celles de PR

Lors de cette campagne 2020, 5 896 individus (soit 77 %) ont été qualifiés dans un seul corps et dans une seule discipline ; 4 485 dans le corps des MCF et 1 411 dans celui des PR.

La pluri-qualification est plus fréquente

④ Bilan de la campagne 2020 de qualification par corps et par groupe CNU

	Maîtres de conférences			Professeurs des universités		
	Dossiers examinés	Qualifications	Taux de qualification	Dossiers examinés	Qualifications	Taux de qualification
Groupe 1 : Droit et science politique	858	297	34,6%	155	43	27,7%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	657	337	51,3%	224	87	38,8%
Groupe 3 : Langues et littératures	1 519	914	60,2%	264	195	73,9%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 718	1 660	61,1%	511	339	66,3%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 246	850	68,2%	410	304	74,1%
Groupe 6 : Physique	523	398	76,1%	171	128	74,9%
Groupe 7 : Chimie	590	358	60,7%	189	136	72,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	438	370	84,5%	116	81	69,8%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	1 374	882	64,2%	450	364	80,9%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 576	1 102	69,9%	399	298	74,7%
Pharmacie	245	182	74,3%	29	16	55,2%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	951	434	45,6%	184	84	45,7%
Autres sections de santé	130	53	40,8%	19	6	31,6%
Théologie	26	16	61,5%	2	2	100,0%
Ensemble	12 851	7 853	61,1%	3 123	2 083	66,7%

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2020

⑤ Place et réussite des femmes à la qualification par corps et groupe CNU

	Maîtres de conférences					Professeurs des universités				
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes
	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines		Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	
Groupe 1 : Droit et science politique	387	45,1%	134	45,1%	34,6%	66	42,6%	21	48,8%	31,8%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	302	46,0%	161	47,8%	53,3%	100	44,6%	46	52,9%	46,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	969	63,8%	616	67,4%	63,6%	161	61,0%	122	62,6%	75,8%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 436	52,8%	914	55,1%	63,6%	242	47,4%	164	48,4%	67,8%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	359	28,8%	224	26,4%	62,4%	94	22,9%	74	24,3%	78,7%
Groupe 6 : Physique	145	27,7%	109	27,4%	75,2%	36	21,1%	31	24,2%	86,1%
Groupe 7 : Chimie	238	40,3%	148	41,3%	62,2%	53	28,0%	36	26,5%	67,9%
Groupe 8 : Sciences de la terre	195	44,5%	165	44,6%	84,6%	38	32,8%	21	25,9%	55,3%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	399	29,0%	249	28,2%	62,4%	81	18,0%	65	17,9%	80,2%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	816	51,8%	559	50,7%	68,5%	181	45,4%	127	42,6%	70,2%
Pharmacie	129	52,7%	94	51,6%	72,9%	15	51,7%	8	50,0%	53,3%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	546	57,4%	247	56,9%	45,2%	73	39,7%	31	36,9%	42,5%
Autres sections de santé	70	53,8%	26	49,1%	37,1%	5	26,3%	4	66,7%	80,0%
Théologie	13	50,0%	8	50,0%	61,5%	1	50,0%	1	50,0%	100,0%
Ensemble	6 004	46,7%	3 654	46,5%	60,9%	1 146	36,7%	751	36,1%	65,5%

En bleu on observe des situations "favorables" aux femmes : part des qualifications obtenues par des femmes > part des dossiers examinés déposés par des femmes ou taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2020

pour l'accès aux fonctions de MCF (1 487 individus, soit 25 % des qualifiés) que pour celui aux fonctions de PR (302 personnes, soit 18 %).

La double qualification concerne 1 466 individus (1 198 MCF et 268 PR), soit 19 % de la totalité des qualifiés, tandis que 3,5 % ont obtenu 3 qualifications (232 MCF et 32 PR) et moins de 1 % de quatre à six qualifications. Ces taux de multi-qualifiés sont stables sur les dix dernières années. Les pluri-qualifications relèvent en majorité de sections voisines au sein d'un même groupe du CNU.

Un taux de qualification des femmes proche de leur taux de candidature et de celui des hommes

46,5 % des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes. Cette proportion est de 36 % pour les qualifications aux fonctions de PR. Bien que la parité ne soit toujours pas atteinte en 2020, ces chiffres sont cependant proches des proportions de dossiers féminins examinés dans chaque corps, 47 % pour les MCF et 37 % en ce qui concerne les PR (figures 5 et 6).

Les nombres de qualifications de femmes les plus faibles sont pour les MCF en « Mathématiques et informatique » (26 %), et pour les PR en

« Mécanique, génies mécanique et informatique » (18 %). Les plus élevées sont en « Langues et littératures », avec 67 % chez les MCF et 63 % chez les PR. Là encore, ces proportions reflètent celles des dossiers féminins examinés dans ces disciplines (64 % et 61 %).

Le taux de qualification féminine aux fonctions de MCF est similaire à celui des hommes (61 %). Ce taux est légèrement inférieur à celui des hommes (65 % contre 67 %) pour la qualification aux fonctions de PR.

La moitié des groupes disciplinaires présente une situation favorable aux femmes, tant pour la qualification aux fonctions de PR (soit 7 groupes sur 14) que pour la qualification aux fonctions de MCF (soit 6 sur 14) (figure 5).

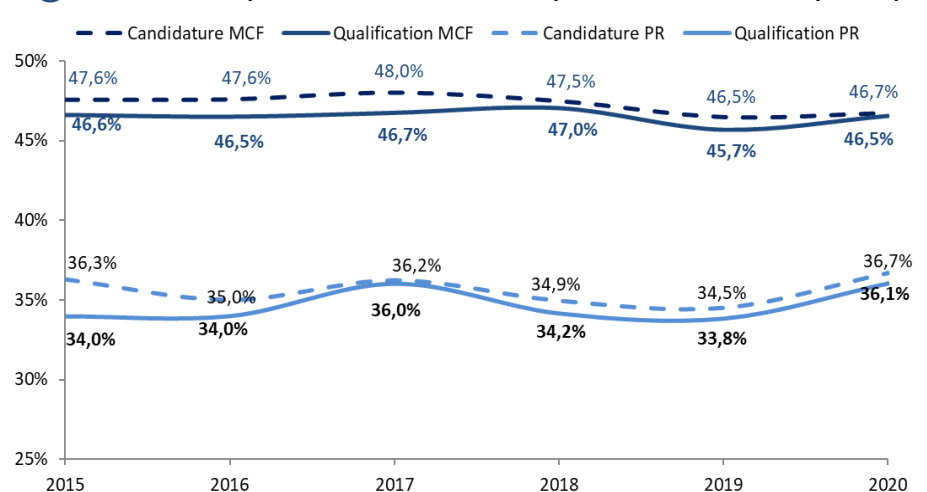
Les femmes sont qualifiées plus tardivement que les hommes

Les femmes obtiennent la qualification dans le corps des PR à un âge un peu plus avancé que celui des hommes. Ainsi, l'âge médian des professeurs qualifiés est de 45 ans pour les hommes et de 47 ans pour les femmes, alors que celui des MCF est de 33 ans pour les hommes et de 34 ans pour les femmes (figure 7).

Les qualifiés MCF se présentent plus au concours de recrutement l'année de la qualification que les qualifiés PR

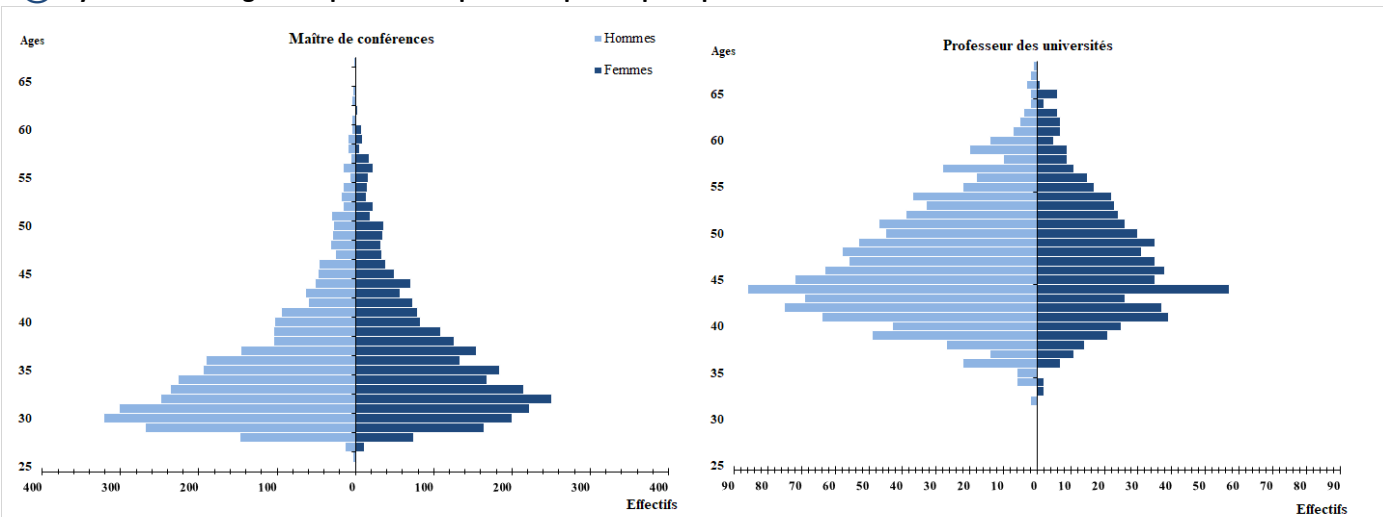
Moins de la moitié des qualifiés de 2020 (46 %) se sont présentés dès cette année à des concours de recrutement

⑥ Evolution de la part de candidatures et de qualifications féminines par corps



Source : Galaxie ANTARES, 2015-2020

⑦ Pyramides des âges des personnes qualifiées par corps et par sexe



Source : Galaxie ANTARES, novembre 2020

d'enseignant-chercheur ; 50 % à ceux de MCF et 34 % à ceux de PR.

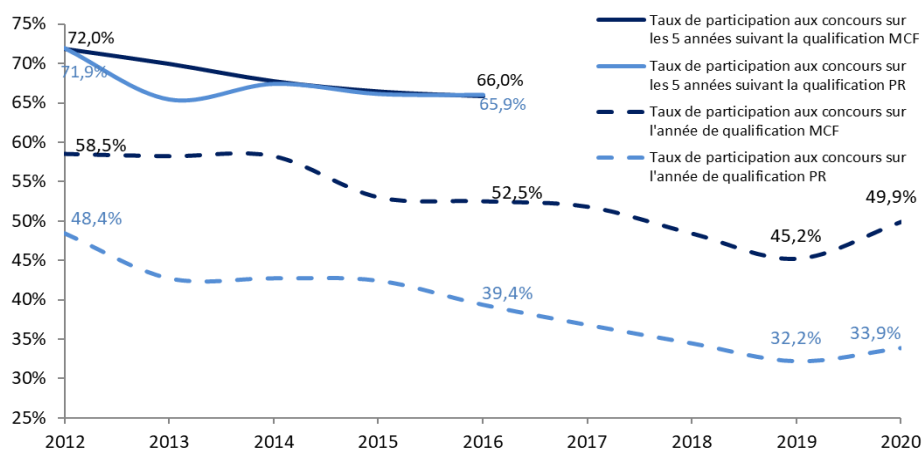
Ces dernières années, la participation des qualifiés aux concours de recrutement avait reculé notamment pour l'année de leur qualification ou dans les cinq années de validité de leur qualification. Cette diminution était concomitante à celle du nombre de postes publiés d'enseignants-chercheurs.

Cette tendance à la diminution du nombre de postes publiés s'étant inversée en 2020, le taux de participation des qualifiés à un concours de recrutement a augmenté, tant chez les PR que chez les MCF (figure 8).

Parmi les qualifiés de 2016 n'ayant pas été requalifiés depuis, 34 % ne se sont jamais présentés aux concours d'enseignant-chercheur durant les 5 années de validité de leur qualification.

Au final, 22 % de ces qualifiés de 2016 ont été recrutés dont 42 % dès la première année. Entre 2016 et 2020, les

⑧ Taux de participation aux concours de recrutement de l'année de la qualification et au cours des 5 années de validité de la qualification



Note de lecture : parmi les qualifiés MCF en 2016, 66% ont participé aux concours de recrutement au cours des 5 années de validité de leur qualification (c'est-à-dire entre 2016-2020); 65,9% pour les PR. Parmi les qualifiés MCF en 2020, 49,9% ont participé aux concours de recrutement de la même année ; 33,9% pour les PR.

qualifiés aux fonctions de MCF sont 18,5 % à avoir été recrutés contre 38 % pour les qualifiés PR.

Qu'il s'agisse de la présentation au concours la première année de la qualifica-

tion ou des qualifiés qui ne se sont pas présentés au concours pendant la validité de leur qualification, il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes, quel que soit le corps. ■

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le champ de la note concerne les universitaires régis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF.
- La phase nationale de qualification aux fonctions de professeur des universités a été supprimée pour les maîtres de conférences titulaires par la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche. La loi prévoit également l'expérimentation de la dispense de qualification pour le recrutement dans le corps des maîtres de conférences.
- En cas de candidatures multiples, une procédure interdisciplinaire (Articles 24 et 45-III du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié) est prévue lorsque chacune des sections concernées estime que la candidature ne relève pas de leur champ disciplinaire.
- Hors section : impossibilité du CNU de se prononcer sur une candidature au motif qu'elle ne relève pas du champ disciplinaire de la section.
- Taux de qualification : nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés (y compris les dossiers "hors section").
- Taux de qualification des femmes : nombre de qualifications délivrées à une femme/ nombre de dossiers féminins examinés.

En savoir plus

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>